

Sommaire

Pour accéder aux différentes rubriques, il vous faut cliquer sur les liens ci-après :

Les brèves du service public : les trois fonctions publiques	p. 1
Repères économiques et financiers	p. 2
Projets de loi de finances (PLF) et projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2019	p. 2
Ce qu'il faut retenir...	p. 3
Droit, finances & consommation	p. 3

Fonctions publiques et économie en bref

Taxes sur le vin

Le président américain a dénoncé, dans un Tweet publié le 13 novembre 2018, le déséquilibre des taxations douanières relatives au commerce du vin entre les Etats-Unis et la France. Il ressort en fait que les conditions douanières relatives au commerce du vin ne concernent pas que la France, mais tous les pays de l'Union européenne. La différence de taxation provient notamment du fait que les vins ne sont pas catégorisés de la même manière des deux côtés de l'Atlantique, conduisant au constat, qu'en moyenne, les taxes appliquées à l'importation des vins américains dans l'UE sont deux fois plus élevées que celles subies par les vins européens sur le sol américain. Par exemple, la taxe supportée par les vins mousseux importés des Etats-Unis est de 32 centimes par litre, alors que la taxe appliquée aux vins pétillants (dont le champagne) entrant sur le sol américain est de 17,52 centimes d'euros par litre. Il s'avère toutefois que le coût des taxes est très marginal au regard du prix des bouteilles.

Ralentissement du PIB en Europe

Selon les dernières prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la croissance européenne devrait ralentir entre 2018 et 2020. Elle devrait être de 2,1% en 2018, puis de 1,9% en 2019 et de 1% en 2020. Pour les pays de la zone euro, elle passerait de 1,9% en 2018 à 1,6% en 2020. Parmi les éléments influençant ces prévisions, on notera les variations du prix du Brent (qui passe de 44 dollars en 2016 à 75 dollars en 2018), les effets du Brexit, qui restent encore mal maîtrisés pour l'heure, la

situation italienne, et le risque de bulle sur les marchés financiers.

Vers 2 millions de patients avec un dossier médical partagé (DMP)

Selon l'assurance maladie, à la mi-octobre 2018, on décomptait 1,7 million, d'assurés sociaux qui disposaient d'un dossier médical partagé. « Pierre angulaire du système de santé de demain » Les pharmaciens sont rémunérés à hauteur de 1€ pour l'ouverture d'un dossier médical partagé.

L'égalité femmes/hommes dans la fonction publique

L'égalité entre les femmes et les hommes, consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, est au cœur des valeurs de la fonction publique. Dans ce cadre, un Tour de France de l'égalité entre les femmes et les hommes a été lancé, en octobre 2017, par le Premier ministre et la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes avec des ateliers menés sur tout le territoire et une consultation en ligne les priorités ont été définies par le Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018. Un plan d'action gouvernemental comportant une cinquantaine d'actions a été élaboré, il comporte un axe sur « un service public exemplaire en France et à l'international.

[Pour consulter le dossier du mois, consommation, conseils, fiscalité, droit, cliquer ici](#)

Pour aller sur le site de l'Acef Occitane et voir le détail des informations mises à jour chaque mois- cliquer sur www.occitane.acef.com
Flash Actus - Acef Occitane est une publication de l'Acef, Association crédit épargne des fonctionnaires, avenue Maryse Bastié- 46022 Cahors Cedex

Contact Acef : tél 05 81 22 00 00- www.occitane.acef.com

Si vous souhaitez vous abonner, cliquez sur acefoccitane@gmail.com en indiquant votre e-mail. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur acefoccitane@gmail.com en indiquant : résiliation et votre adresse d'e-mail.

Rédaction : Stratégie et Gestion/Leya Conseils- contact@leya-conseils.fr

Repères
économiques
et financiers

Vos placements en décembre 2018

	Taux	Plafond
Livret A	0,75 %	22 950 €
Livret dév. durable	0,75 %	12 000 €
Livret Jeunes min.	0,75 %	1 600 €
Livret d'épargne pop	1,25 %	7 700 €
CEL (sans prêt)*	0,50 %	15 300 €
PEL (sans prêt)	1,00 %	61 200 €
PEL (avec prêt)**	2,00 %	61 200 €

* Prime d'Etat 0,50 %- plafond 1 144 €
** Prime d'Etat 1,00 %- plafond 1 525 €

Indices Insee, IRL et ICC

Périodes	IRL	ICC
2 ^e Trim. 2018	127,77	1 699
1 ^{er} Trim. 2018	127,22	1 671
4 ^e Trim. 2017	126,82	1 667
3 ^e Trim. 2017	125,46	1 670
2 ^e Trim. 2017	129,19	1 664
1 ^{er} Trim. 2017	125,90	1 640
4 ^e Trim. 2016	125,50	1 645

L'indice de référence des loyers est utilisé pour l'indexation des loyers depuis 2008 (base 100 au 4^e trimestre 1998).

La France à crédit

Un article paru sur le site du journal Le Point du 15 novembre 2018, et relatif à une étude de l'Institut économique Molinari, indique qu'à compter du 15 novembre, les recettes de l'Etat français ne couvrent plus ses dépenses. En 2017, la dette publique française s'est élevée à 98,5% du PIB, et le déficit à 2,6% du PIB. La France avait alors vécu 47 jours à crédit, la plaçant au troisième rang des pays ayant vécu le plus longtemps à crédit en 2017, derrière la Pologne et la Roumanie.

Les français et le liquide

Selon les indications de la Banque de France, les français détiennent en moyenne 32 euros d'espèces sur eux, les plaçant au deuxième rang du classement du montant des plus faibles espèces détenues sur soi dans les pays de la zone euro, derrière les portugais. De même, avec un taux de paiement en espèces dans les magasins représentant 28% des dépenses réalisées en valeur de paiement, la France est, derrière les Pays-Bas, le pays de la zone euro ayant le plus faible taux. En nombre d'opérations, la France compte 68% des achats en magasins réalisés en espèces (contre 79% en moyenne en zone euro), ce qui la situe parmi les pays où la part de liquide est la plus faible, là encore derrière les Pays-Bas (à 45%).

Projets de loi de finances (PLF) et projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2019

I. Projet de loi de finances pour 2019 (www.vie-publique.fr)

Le 24 septembre 2018, le gouvernement a présenté le projet de loi de finances pour 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 est fondé sur l'hypothèse d'une croissance de 1,7% et d'un déficit public budgétaire de 2,8% du produit intérieur brut (PIB).

1. L'évolution des prélèvements obligatoires

Le projet de budget pour 2019 prévoit un déficit budgétaire de 98,7 milliards d'euros et confirme la baisse des prélèvements obligatoires.

Pour les ménages la baisse concerne pour l'essentiel la diminution de la taxe d'habitation pour 80% des Français (3,8 milliards d'euros), la suppression de certaines cotisations salariales (4,1 milliards d'euros), la baisse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour 300 000 retraités (300 millions d'euros) et l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires (600 millions)

Ces baisses sont compensées par 3,1 milliards de hausses dues à la fiscalité énergétique (1,9 milliard d'euros) et du tabac (400 millions d'euros)

Le total des réductions d'impôt des entreprises en 2019 est de 18,8 milliards d'euros liées notamment à la nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés (IS).

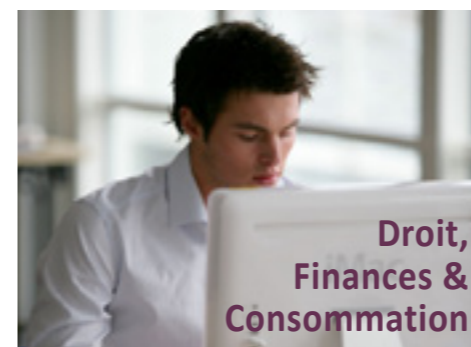
2. La maîtrise des dépenses et répartition des crédits entre les ministères

Le gouvernement affiche la volonté de ramener le poids de la dépense publique dans la richesse nationale à 54,0% en 2019 (54,6% en 2018). L'objectif est la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat, dont 50 000 dans le périmètre de l'Etat.

Ce solde net intègre les créations de postes prévues sur les priorités du gouvernement, notamment au ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie et sécurité civile) et au ministère de la Justice.

Le budget de l'Éducation augmente de + 0,78 milliard d'euros. Le budget 2019 anticipe une hausse des effectifs du 1^{er} degré pour poursuivre et achever le dédoublement des classes de CP et de CE1 des écoles des réseaux d'éducation prioritaire.

Les crédits du ministère de l'Intérieur enregistrent une augmentation de 1,65% en raison, notamment, de l'augmentation de 40% du programme «intégration et accès à la nationalité française». Les centres de rétention administrative des étrangers en situation irrégulière bénéficieront en



Achats de Noël par anticipation

Le comparateur de prix Idealo a observé que les prix des jouets étaient au plus bas la semaine du lundi 12 novembre au samedi 18 novembre. C'est ce qui ressort de son étude publiée début novembre 2018 et portant sur l'évolution des prix des jouets entre le 25 septembre 2017 et le 31 décembre 2017. Ainsi, en 2017, le prix moyen des jouets était de 56 euros six semaines avant les fêtes, et de 66 euros la semaine Noël.

Le droit de visite et d'hébergement peut parfois être retiré

Dans un récent arrêt du 4 juillet 2018 (Chambre Civile 1 / 17-14955), la Cour de Cassation rappelle qu'un droit de visite et d'hébergement d'un parent peut être retiré en cas de difficultés relationnelles persistantes. La Cour a en effet considéré que les difficultés relationnelles persistantes entre le père et sa fille, entraînant le refus de l'enfant de lui parler et l'attitude inadaptée du père qui tenait des propos dénigrants à l'égard de la mère constituaient des motifs graves, justifiant la suppression du droit de visite et d'hébergement.

Violences scolaires, harcèlement et provocations : des fiches pratiques sur service-public.fr

À la suite du développement inquiétant des violences et harcèlements scolaires, le site Internet service-public.fr a mis en ligne plusieurs fiches pratiques indiquant les démarches à suivre dans une telle situation :

- Alerter les services de l'Éducation nationale : prévenir la direction de l'établissement, qui pourra prendre des mesures, et saisir la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), notamment pour demander un éventuel changement d'établissement.
- Obtenir des conseils auprès de services dédiés : « Non au harcèlement » au 3020, ou bien encore « Net Écoute » au 0800 200 000. Il est également possible de contacter une association du réseau d'aide aux victimes de violence scolaire France Victimes
- Saisir la justice : La victime peut porter plainte auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie. Pour des faits commis par un mineur, la loi prévoit une peine de prison pouvant aller de 6 mois en cas de harcèlement jusqu'à 3 ans et demi pour un cas de violence scolaire et une amende maximale de 7 500 €.

... ce qu'il faut retenir...

2019 d'un plan d'investissement.

Parmi les principaux contributeurs figurent les ministères économiques et financiers. La réorganisation progressive de l'administration fiscale est censée générer de substantielles économies grâce à des fermetures d'agences et la fin de l'accueil sans rendez-vous dans les trésoreries.

II. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 (www.vie-publique.fr)

Pour la première fois depuis 2001, le budget de la Sécurité sociale est en excédent de 700 millions d'euros.

Avec un Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) relevé de 2,3 à 2,5%, le gouvernement fait le choix de renforcer l'effort d'investissement dans la santé à travers le plan "Ma santé 2022" présenté le 18 septembre 2018 par le président de la République. Cinq chantiers ont été définis : la qualité et la pertinence des soins, les modes de financement et de régulation, le virage numérique, la formation et la qualité de vie au travail des professionnels de santé et enfin l'organisation territoriale des soins.

Dans le cadre de l'Ondam 2019, l'assurance maladie devra réaliser 3,8 milliards d'euros d'économies. Ces économies devront se réaliser sur les prix des médicaments, les arrêts de travail et la chirurgie «ambulatoire», entre autres.

1. Les mesures nouvelles pour 2019

Outre l'exonération des cotisations salariales dues au titre de la rémunération des heures supplémentaires et l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'une année blanche de cotisations sociales pour tous les créateurs et repreneurs d'entreprises, sous condition de ressources, sont prévus :

- La mise en place du «reste à charge zéro», c'est-à-dire le remboursement intégral par la Sécurité sociale et les complémentaires de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives ;
- Le financement de postes d'infirmier de nuit et des actions de prévention dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ;
- La majoration du complément mode de garde pour les familles ayant un enfant en situation de handicap et la prolongation du complément mode de garde à taux plein jusqu'à l'entrée à l'école maternelle ;
- La prolongation du congé maternité pour les travailleuses indépendantes et les exploitantes agricoles.